



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Culture Chiffres

Billetterie du spectacle vivant en 2024

Enzo Crochet,
Stève Lacroix,
Amandine Schreiber

2025-1

Billetterie du spectacle vivant en 2024

Un nombre de représentations stable,
une billetterie et des recettes
de billetterie en hausse

Enzo Crochet, Stève Lacroix,
Amandine Schreiber*

Théâtre, cirque, musique, danse ou encore comédies musicales... le spectacle vivant, deuxième secteur culturel en matière de poids économique après l'audiovisuel, couvre une large variété de domaines esthétiques. D'après les données déclarées auprès du dispositif du ministère de la Culture SIBIL (Système d'information billetterie) et enrichies de celles du Centre national de la musique (CNM) et de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), près de 230 000 représentations de spectacle vivant ont été données en 2024, qui ont rassemblé 65 millions de spectateurs et généré une recette de billetterie de 2,4 milliards d'euros.

Par rapport à 2023, le nombre de représentations déclarées sur l'ensemble du champ du spectacle vivant est stable en 2024. Le nombre de billets (gratuits ou payants) progresse de 4 % et la recette totale de billetterie de 11 %.

La diversité du spectacle vivant induit une grande hétérogénéité d'un domaine esthétique à l'autre, mais aussi au sein d'un même domaine, où le nombre de représentations, de spectateurs, la recette par billet et par représentation varient. Ainsi, les concerts rassemblent près de la moitié du public et génèrent plus de la moitié des recettes du spectacle vivant. Cependant, une représentation sur deux relève du théâtre ou des arts associés, souvent jouée dans des salles de plus petites jauges.

L'Île-de-France concentre 47 % de l'offre de spectacles et 58 % de l'offre déclarée par des sociétés commerciales. La répartition régionale de la programmation des autres déclarants (établissements publics

* Respectivement *data scientist*, chef adjoint et cheffe du Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS). Le DEPS remercie le Centre national de la musique (CNM) et l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) pour leur collaboration et le partage de leurs données ainsi que la Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture pour son expertise.

nationaux, structures auxquelles le ministère de la Culture a délivré un label ou une appellation, autres associations et organismes publics), dont relève une représentation sur deux, est plus équilibrée entre les régions, de même que l'offre de festivals.

Deuxième secteur culturel après l'audiovisuel en matière de poids économique¹, le secteur du spectacle vivant a été durement touché par la crise sanitaire en 2020 et 2021. Son activité, telle que mesurée à partir des déclarations de chiffres d'affaires, enregistre une belle progression en 2022 et 2023 et reste dynamique en 2024². Parallèlement, près de la moitié de la population (49 %) déclare avoir assisté à un spectacle vivant au cours de l'année 2024 (concert, théâtre, cirque ou danse), contre 35 % en 2023, retrouvant ainsi les niveaux de pratique d'avant la crise sanitaire (47 % en 2019)³.

Les données de billetterie issues du dispositif SIBIL (Système d'information billetterie) (encadré « Sources et méthodes », p. 21) et enrichies de certaines données complémentaires déclarées auprès du Centre national de la musique (CNM) et de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)⁴ confirment la vitalité du spectacle vivant en 2024 et permettent, pour la troisième année consécutive, d'en illustrer toute la diversité⁵.

1. Nicolas PIETRZYK, *Le Poids économique direct de la culture en 2022*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2024-4.

2. Yann NICOLAS et Louis-Marie NINNIN, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », 2025-2.

3. Léa GARCIA, Anne JONCHERY et Claire THOUMELIN, « Les sorties culturelles des Français en 2024 retrouvent leurs niveaux d'avant la crise sanitaire », Résultats du baromètre du Crédoc, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Statistiques culturelles », juillet 2025.

4. La présente étude repose sur l'exploitation de données de 5 519 déclarants : 3 100 auprès de SIBIL, 2 171 auprès du CNM et 415 auprès de l'ASTP – 167 d'entre eux ayant transmis des déclarations à la fois au CNM et à l'ASTP (encadré « Sources et méthode », p. 21).

5. Thibault CAÏE, Amandine SCHREIBER et Laure TURNER, *Billetterie du spectacle vivant en 2023. Un nombre de représentations stable, une billetterie et une recette de billetterie en hausse*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », CC-2024-6.

La billetterie du spectacle vivant couvre une large variété de domaines esthétiques

Près de 230 000 représentations, 65 millions de spectateurs et une recette de 2,4 milliards d'euros en 2024

En 2024, près de 230 000 représentations⁶ de spectacle vivant ont été déclarées, parmi lesquelles 47 % relèvent du théâtre et des arts associés – cirque, arts de la rue, conte, marionnettes, mime –, 25 % de la musique, 4 % de la danse et 24 % d'autres domaines – comédies musicales, humour, cabaret et music-hall (tableau 1). Plus de 65 millions de spectateurs munis de billets (gratuits ou payants) ont assisté à ces représentations. Les spectacles de musique sont ceux qui rassemblent le plus de public (48 %) devant le théâtre et les arts associés (24 %), les comédies musicales, l'humour, le cabaret et le music-hall (23 %) et la danse (5 %). Ils sont également ceux qui génèrent le plus de recettes. D'après les différentes sources statistiques mobilisées (encadré « Sources et méthodes », p. 21), on comptabilise 1,4 milliard d'euros de recettes pour la musique (soit 58 % des 2,4 milliards générés par l'ensemble des spectacles), 312 millions pour le théâtre et les arts associés (13 %), 325 millions pour les comédies musicales et l'humour (soit 14 %), 139 millions pour le cabaret et le music-hall (soit 6 %) et 102 millions d'euros pour la danse (soit 4 %).

Les quatre cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux Olympiques et Paralympiques ont réuni plus de 200 000 spectateurs munis de billets (gratuits ou payants) et généré plus de 100 millions d'euros de recettes de billetterie, comme l'a relayé le Comité organisateur des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024⁷. Les spectacles ont été reventilés par le CNM dans les différents domaines esthétiques de la musique, ce qui explique en partie les évolutions en nette hausse des recettes de billetterie des catégories pop, rock et chanson, musique électronique et rap, hip-hop et genres assimilés.

En 2024, d'après les données provisoires, le nombre de représentations déclarées est à ce stade stable par rapport à 2023⁸ sur

6. Le décompte du nombre de représentations déclarées dans SIBIL peut varier selon le type de spectacles, notamment pour les festivals. Pour certains festivals en effet, une déclaration correspond à un unique concert ou spectacle, pour d'autres, une déclaration correspond à plusieurs concerts ou spectacles auxquels un même billet (un forfait jour par exemple) donne accès.

7. <https://sportetsociete.org/2024/12/15/paris-2024-les-tres-bons-chiffres-du-comite-dorganisation/>

8. Il est toutefois fort probable que cette estimation soit revue à la hausse à l'occasion de la prochaine publication, du fait des délais accordés pour les déclarations auprès du CNM et de l'ASTP. Les chiffres 2023 sont ainsi sensiblement révisés : le nombre de représentations est revu à la hausse (+ 23 000 représentations, soit + 10 %) de même que celui de la billetterie (+ 1 million, soit + 2 %) et des recettes de billetterie (+ 45 millions, soit + 2 %) (voir encadré « Sources et méthodes »). Les données 2022 transmises par le CNM et l'ASTP n'ayant pas fait l'objet des mêmes redressements que les données 2023, les évolutions 2022-2023 sur le champ complet ne sont pas commentées.

l'ensemble du champ du spectacle vivant (+ 1 %). Le nombre de billets (gratuits ou payants) progresse de 4 % et la recette totale de billetterie de 11 % (graphique 1).

Tableau 1 – Représentations, billetterie et recettes du spectacle vivant en 2024 selon le domaine esthétique

Unités, millions, millions d'euros et %

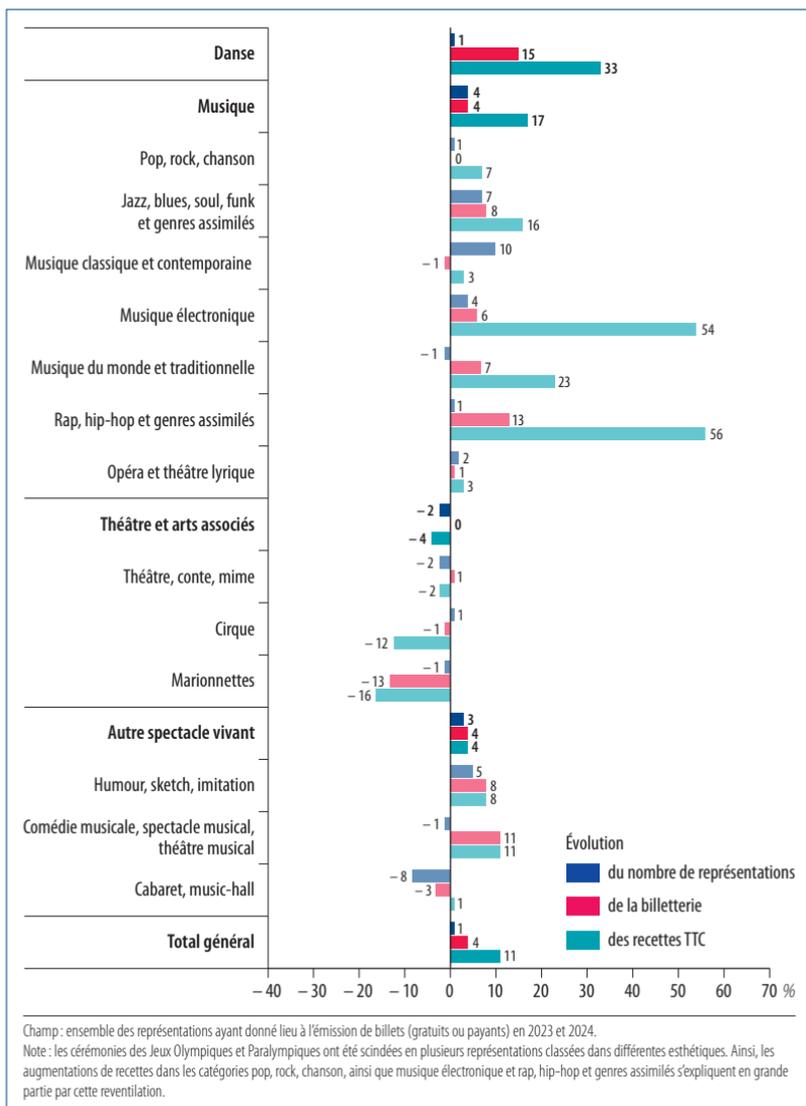
	Représentations		Billetterie		Recettes TTC	
	(Unités)	(%)	(Nombre de billets en millions)	(%)	(Millions d'euros)	(%)
Danse	9 305	4,1	3,3	5,1	102	4,3
Danse contemporaine	6 639	2,9	1,7	2,6	31	1,3
Danses urbaines	976	0,4	0,3	0,5	4	0,2
Danse classique et baroque	677	0,3	0,7	1,1	39	1,6
Autres danses	1 013	0,4	0,6	0,9	28	1,2
Musique	58 311	25,4	31,2	47,8	1 371	57,8
Pop, rock, chanson	21 954	9,6	14,7	22,6	775	32,7
Jazz, blues, soul, funk et genres assimilés	11 800	5,1	2,4	3,6	62	2,6
Musique classique et contemporaine	7 420	3,2	2,8	4,3	76	3,2
Musique électronique	7 409	3,2	4,8	7,3	152	6,4
Musique du monde et traditionnelle	4 946	2,2	1,3	2,0	30	1,3
Rap, hip-hop et genres assimilés	2 911	1,3	3,8	5,9	185	7,8
Opéra et théâtre lyrique	1 413	0,6	1,1	1,7	70	3,0
Autres genres musicaux	458	0,2	0,3	0,4	19	0,8
Théâtre et arts associés	106 734	46,5	15,9	24,4	312	13,1
Théâtre, conte, mime	96 753	42,2	13,8	21,1	273	11,5
Cirque	5 464	2,4	1,7	2,6	36	1,5
Marionnettes	3 959	1,7	0,3	0,5	2	0,1
Arts de la rue	558	0,2	0,1	0,2	0,4	0,0
Autres	54 989	24,0	14,9	22,8	587	24,7
Humour, sketch, imitation	26 696	11,6	5,6	8,5	160	6,7
Comédie musicale, spectacle musical, théâtre musical	8 791	3,8	3,8	5,8	165	7,0
Cabaret, music-hall	7 284	3,2	2,1	3,1	139	5,9
Autre	12 218	5,3	3,5	5,3	122	5,2
Total général	229 339	100,0	65,4	100,0	2 371	100,0

Champ : ensemble des représentations ayant donné lieu à l'émission de billets (gratuits ou payants) en 2024.

Source : SIBIL, ASTP, CNM, traitements DEPS

Graphique 1 – Évolution des représentations, de la billetterie et des recettes du spectacle vivant entre 2023 et 2024 selon le domaine esthétique

En %



Source : SIBIL, ASTP, CNM, traitements DEPS

Théâtre : une représentation de spectacle vivant sur deux relève du théâtre ou des arts associés

En 2024, 96 800 représentations de théâtre (conte et mime inclus) ont été déclarées et 10 300 représentations de cirque, marionnettes et arts de la rue (tableau 1).

D'après les données provisoires, le nombre de représentations recensées de théâtre, conte et mime baisse légèrement (- 2 %), de même que les recettes de billetterie (- 4 %), tandis que la billetterie est stable (graphique 1). Présentés dans des salles de plus petites jauges que pour les autres domaines esthétiques, les spectacles de théâtre, conte ou mime comptabilisent en moyenne près de 140 spectateurs par représentation. La recette moyenne par billet⁹ est de 20 euros – ou de 22 euros par billet payant, si l'on exclut du décompte les 8 % de billets gratuits (tableau 2).

En 2024, le nombre de représentations de cirque est stable, de même que la fréquentation, mais les recettes de billetterie reculent (- 12 %). Le nombre de spectacles de marionnettes est stable (- 1 %), mais la billetterie (- 13 %) et les recettes de billetterie (- 16 %) diminuent (graphique 2). Cette baisse peut s'expliquer notamment par l'absence cette année de la Biennale internationale des arts de la marionnette d'Île-de-France, ainsi que du Festival mondial des théâtres de marionnettes de Charleville-Mézières, également une biennale. Les spectacles de marionnettes sont à la fois ceux qui se jouent avec les jauges les plus restreintes – 85 spectateurs par représentation – et aux tarifs les plus faibles – 6 euros de recette moyenne par billet en incluant les 15 % de billets gratuits, 7 euros par billet payant en les excluant. Du fait de certains spectacles à très grande jauge, les spectacles de cirque rassemblent quant à eux 310 spectateurs en moyenne par représentation et enregistrent une recette moyenne de 21 euros par billet (23 euros par billet payant).

Les données de billetterie ne reflètent que très faiblement l'activité des arts de la rue, dont nombre de spectacles ne donnent pas lieu à l'émission de billets et ne donnent donc pas lieu à déclaration. Les données issues de SIBIL permettent toutefois de recenser 560 représentations dans ce domaine.

9. La recette moyenne par billet correspond au total des recettes toutes taxes comprises (TTC) cumulées pour chaque domaine esthétique, divisées par le nombre de billets émis, gratuits ou payants. Cet indicateur ne correspond ainsi pas au prix moyen par billet payant, dont il est par construction un minorant.

**Tableau 2 – Billetterie et recette moyenne par représentation en 2024
selon le domaine esthétique**

Unités, % et euros

	Nombre de billets par représentation	Part de billets gratuits (en %)	Recettes moyennes (en euros)		
			par représentation	par billet	par billet payant
Danse	358	10,9	10 959	31	34
Danse contemporaine	260	14,7	4 715	18	21
Danses urbaines	327	13,5	4 355	13	15
Danses classique et baroque	1 042	4,4	57 426	55	58
Autres danses	574	6,2	27 196	47	51
Musique	535	8,7	23 513	44	48
Pop, rock, chanson	672	6,8	35 319	53	56
Jazz, blues, soul, funk et genres assimilés	201	11,2	5 293	26	30
Musique classique et contemporaine	379	14,8	10 226	27	32
Musique électronique	648	10,3	20 566	32	35
Musique du monde et traditionnelle	260	12,6	6 130	24	27
Rap, hip-hop et genres assimilés	1 315	7,5	63 713	48	52
Opéra et théâtre lyrique	787	7,9	49 679	63	69
Autres genres musicaux	570	5,4	41 406	73	77
Théâtre et arts associés	149	8,6	2 921	20	21
Théâtre, conte, mime	142	8	2 825	20	22
Cirque	314	10,8	6 577	21	23
Marionnettes	85	15,4	512	6	7
Arts de la rue	179	34,9	805	4	7
Autre spectacle vivant	271	7,7	10 669	39	43
Humour, sketch, imitation	208	4,9	5 994	29	30
Comédie musicale, spectacle musical, théâtre musical	432	7,6	18 772	43	47
Cabaret, music-hall	282	4,3	19 137	68	71
Autre	284	14,5	10 007	35	41
Total général	285	8,6	10 340	36	40

Champ : ensemble des représentations ayant donné lieu à l'émission de billets (gratuits ou payants) en 2024.
Note : la catégorie « Autre » rassemble des spectacles dont l'esthétique n'a pu être déterminée.

Source : SIBIL, ASTP, CNM, traitements DEPS

Danse : plus de 9 000 représentations

Les spectacles de danse – dont 9 300 représentations ont été identifiées en 2024 – accueillent 5 % du public et génèrent 4 % des recettes. Par rapport à 2023, d'après les données provisoires, le nombre de représentations de spectacle de danse est stable (+ 1 %) ; la billetterie et la recette de billetterie augmentent respectivement de 15 % et de 33 % (graphique 2).

La majorité des spectacles de danse sont identifiés comme relevant de la danse contemporaine : ces derniers occasionnent

6 600 représentations, accueillent 1,7 million de spectateurs et génèrent 31 millions d'euros de recettes de billetterie (tableau 1).

Les spectacles de danse classique et baroque comptent pour seulement 7 % des représentations de spectacles de danse (680 représentations), soit près de dix fois moins que les spectacles de danse contemporaine. Donnés cependant devant un public nombreux – avec 1 042 billets par représentation contre 358 en moyenne pour les spectacles de danse toutes esthétiques confondues – et à des tarifs supérieurs à la moyenne, les ballets classiques ou baroques occasionnent 38 % des recettes de billetterie de la danse et une recette moyenne par billet payant parmi les plus élevées (55 euros contre 31 en moyenne pour la danse) (tableau 2). Cependant, le prix moyen tombe à 33 euros si l'on exclut les représentations de l'Opéra national de Paris.

Musique : les spectacles de musique sont à l'origine de plus de la moitié des recettes du spectacle vivant

Dans le champ de la musique, plus de 58 000 concerts, déclarés en 2024, ont rassemblé plus de 31 millions de spectateurs et généré près d'1,4 milliard d'euros de recettes de billetterie, soit environ 58 % des recettes du spectacle vivant dans son ensemble (tableau 1). Les concerts de pop, rock et chanson¹⁰ sont ceux qui rassemblent le plus de spectateurs et qui génèrent le plus de recettes : 22 000 représentations (10 % de l'ensemble des représentations du spectacle vivant), 15 millions de billets (23 % de la billetterie) et 775 millions de recettes (33 %). Les concerts de jazz, blues, soul, funk et genres assimilés tiennent la deuxième place en matière de nombre d'événements recensés (près de 12 000), mais, après le pop, le rock et la chanson, ce sont les concerts de musique électronique qui rassemblent le plus de public (5 millions) et les concerts de rap, hip-hop et genres assimilés qui génèrent le plus de recettes (185 millions de recettes de billetterie). Plus souvent donnés dans des salles ou des espaces de très grande capacité, les concerts de rap, hip-hop rassemblent en moyenne 1 300 spectateurs par événement, contre 670 pour les concerts de pop, rock et de chanson, et 535 pour les concerts tous domaines confondus (tableau 2). Les recettes moyennes par billet sont plus élevées pour les concerts lyriques (63 euros), les concerts de pop, rock et chanson (53 euros) puis les concerts de rap, hip-hop (48 euros). Les concerts de musique classique et contemporaine sont ceux qui déclarent la plus grande proportion de billets gratuits en 2024 (15 %), devant les concerts de musique du monde et traditionnelle (13 %) et de jazz (11 %).

10. La définition du genre musical de la représentation étant laissée à l'appréciation du déclarant (diffuseur du spectacle), elle peut varier d'un déclarant à l'autre et d'une source à l'autre, en l'absence d'un référentiel partagé d'artistes et de spectacles (voir encadré « sources et méthodes »).

D'après les données provisoires, le nombre de concerts et la billetterie toutes esthétiques de musique confondues augmentent de 4 % en 2024 par rapport à 2023, et les recettes de billetterie de 17 % (graphique 1). Les évolutions sont contrastées selon le domaine musical. Le nombre de concerts et la billetterie de pop, rock et chanson sont stables, mais les recettes de billetterie augmentent (7 %), portées par des tournées d'envergure, notamment celles de Taylor Swift, de Coldplay ou de Mylène Farmer. Le dynamisme des recettes s'explique également pour une part significative par le succès des cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, qui influe plus fortement encore sur les recettes et le prix moyen des billets de la musique électronique, du rap, hip-hop et genres assimilés et dans une moindre mesure, de la musique classique. Concernant la musique électronique, le nombre de représentations augmente de 4 %, le nombre de spectateurs de 6 % et les recettes bondissent de 54 %. Le nombre de concerts de rap, hip-hop est stable mais la billetterie augmente de + 13 % et la recette de billetterie de + 56 %. Le nombre de concerts de musique classique augmente de 10 %, la billetterie reste stable (- 1 %) et les recettes évoluent à la hausse (+ 3 %). Le nombre de concerts de musique du monde et traditionnelle est stable mais la billetterie (+ 7 %) et la recette de billetterie (+ 23 %) sont dynamiques¹¹. Les musiques jazz, blues, soul, funk et autres genres assimilés évoluent également à la hausse, que ce soit en matière de représentations (+ 7 %), de billets émis (+ 8 %) et de recettes de billetterie (+ 16 %).

Humour, sketch, imitation : plus d'une représentation de spectacle vivant sur dix relève de cette catégorie

Les spectacles d'humour, sketch, imitation constituent, après le théâtre, la deuxième proposition artistique en matière de nombre de représentations. En 2024, 26 700 représentations relèvent de cette catégorie, soit 12 % des représentations de spectacle vivant recensées ; elles comptabilisent 6 millions de spectateurs (8 % du public) et génèrent 160 millions d'euros (7 % des recettes) (tableau 1). Entre 2023 et 2024, d'après les données provisoires, le nombre de représentations déclarées de spectacles d'humour, sketch, imitation augmente de 5 %, la billetterie et les recettes de billetterie de 8 % (graphique 2). Alban Ivanov, Gad Elmaleh ou encore Marie s'infilte font partie des humoristes ayant eu le plus de succès en 2024. Donnés devant 210 personnes en moyenne par représentation, les spectacles d'humour, sketch, imitation génèrent une recette moyenne par billet de 29 euros (tableau 2).

11. On ne peut exclure que des choix différents entre déclarants dans le classement des artistes entre les différentes esthétiques musicales influencent ces évolutions.

Avec 8 800 représentations déclarées en 2024, les spectacles de comédie musicale et de théâtre musical¹² accueillent 3,8 millions de spectateurs (6 % de la billetterie totale du spectacle vivant) et génèrent une recette de 165 millions d'euros (7 % du total des recettes) (tableau 1). Avec 430 spectateurs en moyenne par représentation et une recette moyenne par billet de 43 euros en 2024 (tableau 2), la billetterie et la recette totale de billetterie des spectacles musicaux augmentent de 11 % par rapport à 2023, pour un nombre stable de représentations (graphique 2). Comme l'année dernière, on retrouve cette année encore des spectacles à grand succès comme *Le Roi lion* (prolongé en 2025) ou *Starmania*.

Enfin, les spectacles de cabaret ou de music-hall, dont on recense 7 300 représentations en 2024, rassemblent 280 personnes en moyenne par représentation, pour une recette par billet supérieure à la moyenne (68 euros). En 2024, le nombre de représentations diminue de 8 % par rapport à 2023 et la billetterie de 3 % selon des données encore provisoires, mais la recette de billetterie est stable.

Les représentations par type de structure déclarante en 2024

Une programmation soutenue des établissements publics nationaux, labels et appellations du ministère de la Culture

Les établissements publics nationaux (EPN), labels et appellations du ministère de la Culture ont été concernés par le déploiement du dispositif SIBIL dès le 1^{er} juillet 2018. Parmi les 80 établissements publics nationaux, qui assurent une mission d'intérêt général en lien avec la politique culturelle nationale et les programmes d'intervention du ministère de la Culture¹³, 22 déclarent en 2024 dans SIBIL une programmation de spectacles, dont 9 spécifiquement dédiés au spectacle vivant : l'Opéra national de Paris, la Comédie-Française¹⁴, les théâtres nationaux de Chaillot, de la Colline, de l'Odéon, de l'Opéra-Comique, de Strasbourg, la Grande Halle de La Villette et la Cité de la musique – Philharmonie de Paris¹⁵.

12. La frontière est également poreuse entre cette catégorie et celle des cabarets et du music-hall.

13. Voir la fiche « Financement de la culture », Chiffres clés 2024. *Statistiques de la culture et de la communication*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, 2025.

14. La Comédie-Française dispose de trois salles : la salle Richelieu, le Théâtre du Vieux-Colombier et le Studio-Théâtre.

15. Ces neuf EPN génèrent 90 % de la billetterie de l'ensemble des EPN ayant déclaré leurs spectacles dans SIBIL. Les autres déclarations relèvent d'EPN qui disposent d'auditoriums ou de salles de spectacle donnant lieu à une programmation. C'est le cas de certains établissements patrimoniaux (château de Versailles, domaine national de Chambord), de musées (Orsay, Orangerie, Mucem, Quai Branly) du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, des conservatoires nationaux supérieurs ou de la Bibliothèque nationale de France.

Ces 22 EPN ont proposé 4 200 représentations en 2024 – soit plus de 190 par structure et 266 pour les seuls EPN dédiés au spectacle vivant. Près de deux millions et demi de spectateurs ont assisté à ces représentations, qui ont généré une recette totale de billetterie de 118 millions d’euros (soit 5 % des recettes de l’ensemble du spectacle vivant) (tableau 3), avec une recette par billet supérieure à la moyenne (49 euros, contre 36 euros) (tableau 4). Ces recettes sont à mettre au regard de l’économie des spectacles proposés qui, compte tenu du nombre élevé de personnes au plateau (notamment pour l’opéra ou les formations symphoniques), induisent des jauges plus importantes et des tarifs plus élevés. En 2024, le nombre de représentations déclarées par les EPN augmente de 3 %, la billetterie est stable (- 1 %) et la recette de billetterie augmente de 3 % (graphique 2).

Si les EPN sont, pour l’immense majorité d’entre eux, situés à Paris, un vaste réseau de lieux dédiés à la création et à la diffusion du spectacle vivant, soutenus par l’intervention conjointe de l’État et des collectivités territoriales, maille le territoire. Ce réseau s’appuie

Graphique 2 – Évolution des représentations, de la billetterie et des recettes du spectacle vivant entre 2023 et 2024 selon le type de structure déclarante

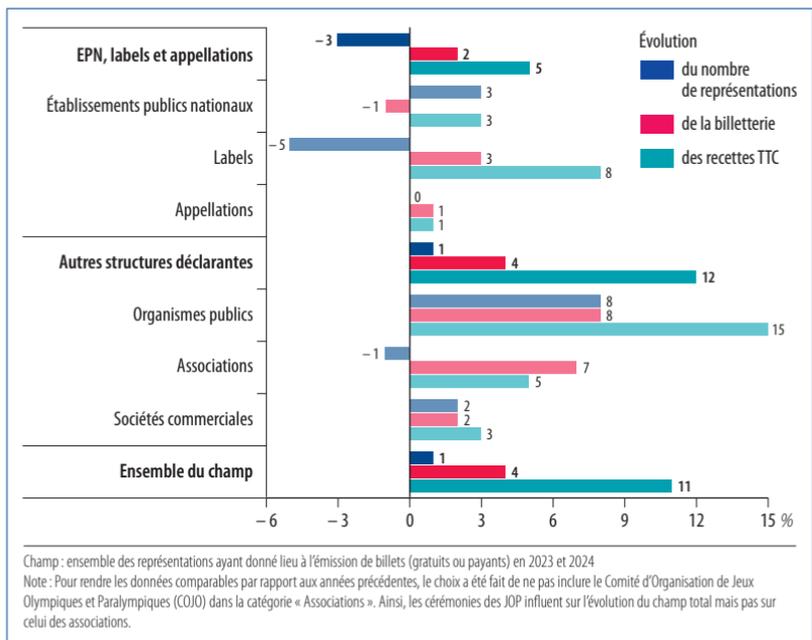


Tableau 3 – Représentations, billetterie et recettes en 2024 selon le type de structure déclarante

Unités, millions, millions d'euros et %

	Déclarants		Représentations		Billetterie		Recettes TTC	
	(Unités)	(%)	(Unités)	(%)	(Nombre de billets en millions)	(%)	(Millions d'euros)	(%)
EPN, labels et appellations	451	8	37 775	17	11,0	17	244	10
Établissements publics nationaux	22	0,4	4 241	2	2,4	4	118	5
Labels	288	5	23 145	10	6,3	10	96	4
Appellations	139	3	10 389	5	2,2	3	30	1
Autres structures déclarantes	5 069	92	191 566	84	54,4	83	2 127	90
Organismes publics	1 147	21	21 092	9	5,2	8	92	4
Associations	2 052	37	45 870	20	10,1	16	288	12
Sociétés commerciales	1 402	25	119 101	52	37,9	58	1 573	66
Indéterminé	468	9	5 503	2	1,2	2	174	7
Ensemble du champ	5 520	100	229 341	100	65	100	2 371	100

Champ : ensemble des représentations ayant donné lieu à l'émission de billets (gratuits ou payants) en 2024.
 Note : pour rendre les données comparables par rapport aux années précédentes, il a été fait le choix de classer le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO) dans la catégorie « Indéterminé ».

Source : SIBIL, ASTP, CNM, Insee (fichier Sirene), traitements DEPS

notamment sur des labels ou appellations, délivrés par le ministère de la Culture, qui structurent les missions et les moyens de ces institutions. Près de 290 structures disposent d'un label du spectacle vivant. Excepté les scènes nationales qui proposent une programmation pluridisciplinaire, la plupart des labels sont associés à un domaine en particulier : les centres chorégraphiques nationaux et centres de développement chorégraphique nationaux, à la danse ; les centres dramatiques nationaux, centres nationaux de la marionnette, centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public et pôles nationaux du cirque, au théâtre et arts associés ; les opéras nationaux en région, orchestres nationaux en région, centres nationaux de création musicale et scènes de musiques actuelles, à la musique. En 2024, les labels ont proposé 23 100 représentations, soit 10 % de l'ensemble des représentations de spectacle vivant déclarées. Ils ont accueilli 6,3 millions de spectateurs (soit 10 % de l'ensemble des spectateurs) et généré 96 millions d'euros de recette de billetterie (4 %), une recette corrélée à la politique tarifaire volontairement attractive qu'ils appliquent dans le cadre de leurs missions de service public. En 2024, le nombre de représentations de ces labels baisse de 5 %, leur billetterie augmente de 3 %, et leur recette de billetterie de 8 %.

Toutefois, les données de billetterie ne reflètent que partiellement l'activité des établissements publics ou labellisés. C'est en particulier

Tableau 4 – Billetterie et recettes moyennes des EPN, labels et appellations en 2024

Unités et euros

	Nombre de billets par représentation	Part de billets gratuits	Recettes moyenne (en euros)		
			par représentation	par billet	par billet payant
EPN, labels et appellations	290	12,6	6 469	22	25
Établissements publics nationaux	574	8,2	27 929	49	53
Labels	274	13,5	4 165	15	18
Appellations	211	14,9	2 840	13	16
Autres structures déclarantes	284	7,8	11 104	39	42
Organismes publics	246	14,9	4 349	18	21
Associations	220	11,9	6 283	29	32
Sociétés commerciales	318	5,7	13 209	41	44
Indéterminé	214	8,3	31 618	148	161
Ensemble du champ	285	8,6	10 340	36	40

Champ : ensemble des représentations ayant donné lieu à l'émission de billets (gratuits ou payants) en 2024
 Note : pour rendre les données comparables par rapport aux années précédentes, il a été fait le choix de classer le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO) dans la catégorie « Indéterminé ».

Source: SIBIL, ASTP, CNM, traitements DEPS

le cas des centres de développement chorégraphique nationaux et des centres nationaux de création musicale, dont la mission première n'est pas la programmation de spectacles, mais davantage l'accompagnement d'artistes et d'équipes artistiques. C'est également le cas des centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public, qui programment le plus souvent des spectacles dans des espaces publics en accès libre sans émission de billetterie. Enfin certains labels, comme les scènes nationales, ont une programmation pluridisciplinaire qui englobe le spectacle vivant, et pour certaines le cinéma, les arts visuels, etc. Aussi, leurs déclarations dans SIBIL reflètent une part seulement de leurs activités.

En plus des structures labellisées, près de 140 structures ont obtenu l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » ou « théâtre lyrique d'intérêt national ». Ces appellations permettent d'accompagner, selon des modalités et des objectifs ciblés, des structures dont une partie des actions répond, sur une période donnée, aux priorités nationales en matière de soutien à la création contemporaine et à sa diffusion auprès du public le plus large. Ces structures ont proposé 10 400 représentations en 2024, ont accueilli 2,2 millions de spectateurs et ont généré 30 millions d'euros de recettes. Par rapport à 2023, leur nombre de représentations reste stable, de même que leur billetterie et leurs recettes de billetterie.

Une représentation sur deux relève des sociétés commerciales

Au côté des établissements publics nationaux, labels ou appellations, la diversité des acteurs du spectacle vivant responsables de la billetterie est grande, comme l'illustre leur répartition selon leurs statuts juridiques (public, associatif, sociétés commerciales), ce statut ne recoupant pas de manière systématique leurs modalités de financement (subventionné ou pas)¹⁶. Parmi les responsables de billetterie – hors EPN, labels et appellations – qui ont déclaré leurs spectacles dans SIBIL ou auprès de l'ASTP et du CNM, 37 % relèvent d'associations, 21 % d'organismes publics et 25 % de sociétés commerciales¹⁷ (tableau 3). Les associations – hors EPN, labels et appellations – déclarent 20 % des représentations du spectacle vivant, 16 % de la billetterie et 12 % des recettes¹⁸. Les sociétés commerciales sont celles qui proposent le plus de représentations (52 %), accueillent le plus de public (58 % de la billetterie) et génèrent le plus de recettes (66 %). Les organismes publics autres que les EPN, labels et appellations (21 % des déclarants), proposent 9 % des représentations et génèrent seulement 4 % des recettes. De fait, la recette moyenne par billet réalisée par ces structures publiques (18 euros), est comparable à celles des labels et appellations (15 et 13 euros respectivement) mais inférieure à celle des autres associations (29 euros) et des sociétés commerciales (41 euros) (tableau 4).

Entre 2023 et 2024, hors EPN, labels et appellations, et selon les données provisoires, le nombre de représentations déclarées à ce stade par les associations est stable (- 1 %). La billetterie augmente de 7 % et la recette de billetterie de 5 %. Le nombre de représentations augmente de 2 % pour les sociétés commerciales¹⁹ et de 8 % pour les organismes publics. Les organismes publics enregistrent une hausse

16. À noter que les deux typologies – EPN, labels et appellations d'une part, et organismes publics, associations et sociétés commerciales d'autre part – ne recouvrent pas la même chose : les établissements publics nationaux ont un statut particulier qui les distingue des autres établissements publics au sens large, et le statut des labels et appellations peut varier, entre associations, établissements publics ou même sociétés commerciales.

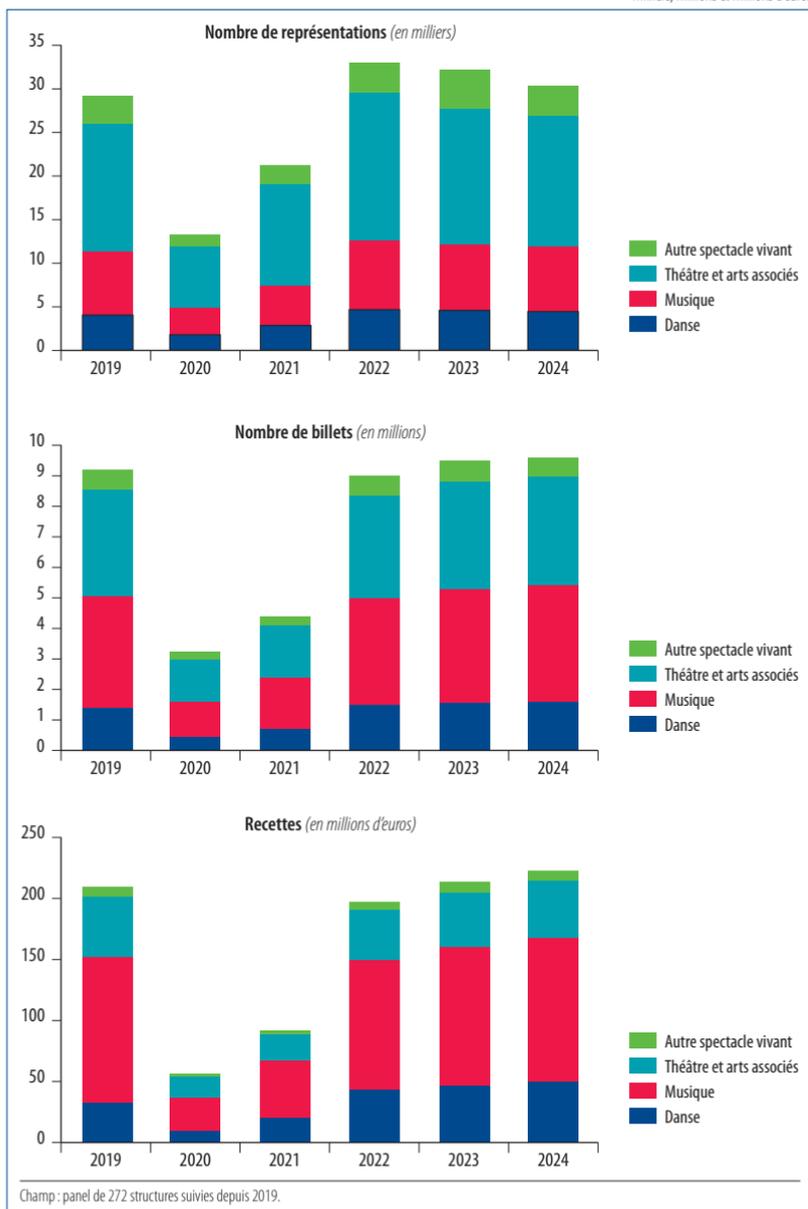
17. Les organismes publics regroupent les personnes morales et les organismes soumis au droit administratif (établissements publics administratifs, collectivités territoriales), auxquels ont été adjoints les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et Radio France. Faute de données suffisamment précises les concernant, environ 470 structures n'ont pu être catégorisées.

18. Les déclarations du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques n'ont pas été incluses dans les données relatives aux associations, dont elles auraient fait augmenter les recettes de façon exceptionnelle en 2024. Elles ont été classées dans la catégorie « Indéterminé ».

19. Ces données sont toutefois provisoires et pourront être revues à la hausse, certaines déclarations – notamment auprès du CNM et de l'ASTP – étant reçues plus de six mois après la date des représentations (voir encadré « Sources et méthodes »). Les données 2023 publiées en décembre 2024 ont ainsi fait l'objet de fortes révisions, concernant plus particulièrement le nombre de représentations des associations et des sociétés commerciales : les dernières données font état d'une hausse du nombre de représentations de + 13 % entre 2022 et 2023 pour les associations (contre - 7 % selon les données provisoires précédemment publiées) et d'une hausse de + 16 % pour les sociétés commerciales (contre + 4 % selon les données provisoires précédemment publiées).

Graphique 3 – Évolution 2019-2024 du nombre de représentations, de la billetterie et des recettes des EPN, labels et appellations par grand domaine esthétique

Milliers, millions et millions d'euros



Source: SIBIL, traitements DEPS

de billetterie et de recettes de billetterie de respectivement 8 % et 15 %, les sociétés commerciales, selon des données encore provisoires, de respectivement 2 % et 3 % (graphique 2).

Le retour à la normale de l'activité des EPN, labels et appellations en 2024 après le choc de la crise sanitaire

En restreignant l'analyse à un panel d'EPN, labels et appellations, présents dans le système de déclaration SIBIL dès 2019²⁰, les données permettent de retracer la chronologie de la crise sanitaire et de la reprise post-Covid. Après un arrêt presque complet des représentations en 2020 et 2021 – à l'exception des mois de septembre-octobre 2020 et mai-juin 2021 –, puis une année 2022 marquée par un nombre de représentations supérieur à celui de 2019, mais une billetterie et des recettes encore inférieures, l'année 2023 témoigne d'un rattrapage de l'activité qui se poursuit en 2024. Toutes esthétiques confondues, le nombre de représentations déclarées par les établissements du panel baisse de 5 % par rapport à 2023 (mais reste supérieur de 4 % au niveau de 2019) ; la billetterie est stable (+ 1 % et + 5 % par rapport à 2019) et les recettes de billetterie augmentent de 5 % (+ 6 % par rapport à 2019) (graphique 3).

Géographie de la billetterie du spectacle vivant en 2024

La région Île-de-France concentre 40 % de l'offre de spectacles et 58 % de l'offre privée

C'est en Île-de-France que sont données quatre représentations sur dix de spectacle vivant. On y recense ainsi 97 300 représentations en 2024, auxquelles ont assisté 25 millions de spectateurs et qui ont généré 1,1 milliard de recettes, soit 47 % des 2,37 milliards déclarés pour l'ensemble des spectacles (tableau 5). Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région en matière de représentations (10,5 %), suivie de Provence-Alpes-Côte d'Azur (9,3 %), l'Occitanie (6,7 %) et la Nouvelle-Aquitaine (5,9 %).

Le déséquilibre entre l'Île-de-France et les autres régions en matière d'offre de spectacle vivant tient à la concentration exceptionnelle de spectacles diffusés par des sociétés commerciales dans la région capitale. En effet, 58 % des représentations déclarées par des sociétés commerciales en 2024 ont lieu en Île-de-France ; elles accueillent 47 % des spectateurs et génèrent 48 % des recettes de ces entreprises. La part des représentations d'associations données en Île-de-France en

20. Soit 272 structures qui sont à l'origine en 2024 de 80 % des représentations, 87 % de la billetterie et 91 % des recettes de l'ensemble des EPN, labels et appellations déclarées en 2024.

Tableau 5 – Représentations, billetterie et recettes en 2024 selon la région de la représentation

Unités, milliers euros et %

	Représentations		Billetterie		Recettes TTC		Répartition population
	(Unités)	(%)	(Nombre de billets en milliers)	(%)	(Milliers d'euros)	(%)	(%)
Auvergne-Rhône-Alpes	24 050	10,5	7 636	11,7	266 983	11,3	12,0
Bourgogne-Franche-Comté	5 161	2,3	1 649	2,5	50 978	2,1	4,1
Bretagne	8 472	3,7	3 396	5,2	88 537	3,7	5,0
Centre-Val de Loire	4 637	2	1 563	2,4	46 225	1,9	3,8
Corse	384	0,2	65	0,1	2 101	0,1	0,5
Grand Est	10 039	4,4	3 339	5,1	99 626	4,2	8,2
Guadeloupe	290	0,1	40	0,1	1 642	0,1	0,6
Guyane	60	0	6	0	48	0	0,4
Hauts-de-France	9 385	4,1	3 277	5	102 618	4,3	8,8
Île-de-France	97 273	42,4	24 835	38	1 107 803	46,7	18,2
La Réunion – Mayotte	522	0,2	213	0,3	5 107	0,2	1,8
Martinique	111	0	46	0,1	1 523	0,1	0,5
Normandie	6 384	2,8	2 144	3,3	62 213	2,6	4,9
Nouvelle-Aquitaine	13 583	5,9	4 342	6,6	134 015	5,7	9,0
Occitanie	15 282	6,7	4 557	7	141 854	6	8,9
Pays de la Loire	12 306	5,4	3 909	6	130 884	5,5	5,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	21 400	9,3	4 336	6,6	129 282	5,5	7,6
Total général	229 339	100	65 355	100	2 371 438	100	100

Champ : ensemble des représentations ayant donné lieu à l'émission de billets (gratuits ou payants) en 2024
 Note de lecture : en région Auvergne-Rhône-Alpes – région qui compte 12 % de la population française – 24 050 représentations ont été recensées en 2024 (soit 10,5 % du total des représentations), qui ont donné lieu à l'émission de 7,6 millions de billets (soit 11,7 % de la billetterie totale) et généré des recettes de 267 millions d'euros (soit 11,3 % de l'ensemble des recettes des spectacles).

Source : SIBIL, ASTP, CNM, Insee, traitements DEPS

2024 est de 26 % et celle des organismes publics – hors EPN, labels et appellations – est de 23 %. La part des représentations franciliennes n'est que de 21 % au sein du réseau des EPN, labels et appellations. Ainsi, 79 % des représentations des EPN, labels et appellations (soit 71 % des billets) ont lieu en région (12 % des représentations ont lieu en Auvergne-Rhône-Alpes, 11 % en Nouvelle-Aquitaine, 9 % en Occitanie, 7 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les Hauts-de-France). Cette part monte à 86 % (soit 89 % des billets) si l'on exclut du décompte les EPN, historiquement situés, sauf exception²¹, dans la région capitale.

21. Seuls cinq EPN programmant des spectacles sont situés hors de l'Île-de-France : le Théâtre national de Strasbourg et le Centre national des arts du cirque en région Grand Est, le domaine national de Chambord en Centre-Val de Loire, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon en Auvergne-Rhône-Alpes et le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La dynamique festivalière participe de la vitalité culturelle des territoires

Parmi les 230 000 représentations de spectacle vivant données en 2024, 26 500 – soit 12 % des représentations – l'ont été à l'occasion d'un festival – sachant qu'une représentation peut pour certains déclarants correspondre en réalité à plusieurs concerts ou spectacles (tableau 6). Les festivals ont accueilli 11 millions de personnes et généré 373 millions d'euros de recettes de billetterie. La dynamique festivalière – et l'événementialisation de la culture à laquelle elle contribue – participe de la vitalité culturelle des territoires, dans le domaine du spectacle vivant comme dans les autres domaines culturels²². Certaines régions profitent tout particulièrement de l'attrait du public pour les festivals. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur concentre 30 % du nombre de représentations déclarées dans le cadre d'un festival²³ (dont plus de

Tableau 6 – Représentations, billetterie et recettes des festivals en 2024 selon la région

Unités, euros et %

	Festivals		Représentations		Billetterie		Recettes TTC	
	(Unités)	(%)	(Unités)	(%)	(Nombre de billets)	(%)	(Euros)	(%)
Auvergne-Rhône-Alpes	401	14	2 560	10	1 388 175	13	44 748 149	12
Bourgogne-Franche-Comté	144	5	1 063	4	465 608	4	16 766 713	5
Bretagne	243	8	1 711	7	1 613 500	15	44 833 696	12
Centre-Val de Loire	125	4	641	2	346 489	3	8 399 278	2
Corse	15	1	173	1	43 959	0	1 613 391	0
Grand Est	174	6	1 390	5	638 347	6	18 081 105	5
Guadeloupe – Guyane – Martinique	10	0	76	0	33 384	0	1 156 064	0
Hauts-de-France	167	6	1 329	5	501 706	5	18 492 468	5
Île-de-France	305	10	2 719	10	1 013 239	9	44 442 465	12
La Réunion – Mayotte	25	1	165	1	93 384	1	2 553 223	1
Normandie	157	5	975	4	501 328	5	15 260 242	4
Nouvelle-Aquitaine	323	11	1 799	7	907 833	8	29 108 610	8
Occitanie	367	12	2 554	10	1 238 977	11	40 841 757	11
Pays de la Loire	219	7	1 362	5	812 082	7	45 053 375	12
Provence-Alpes-Côte d'Azur	291	10	7 956	30	1 468 579	13	41 422 567	11
Total général	2 966	100	26 473	100	11 066 590	100	372 773 103	100

Champ : ensemble des représentations données dans le cadre d'un festival et ayant donné lieu à l'émission de billets (gratuits ou payants) en 2024.

Source : SIBIL, ASTP, CNM, traitements DEPS

22. Edwige MILLERY, Emmanuel NÉGRER et Stéphane COURSIÈRE, *Cartographie nationale des festivals : entre l'éphémère et le permanent, une dynamique culturelle territoriale*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2023-2.

23. Cette comparaison est à nuancer, car ce décompte reste tributaire du type de représentations données et de la façon de les dénombrer. Ainsi par exemple, dans le cadre du Festival d'Avignon, un grand nombre de représentations sont données et comptabilisées, tandis que des festivals de musique qui se déroulent sur plusieurs jours compteront pour quelques représentations seulement.

la moitié pour le Festival d'Avignon) ; elle est suivie de l'Île-de-France, d'Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Occitanie (10 %). La Bretagne tient la première place en matière de billetterie (15 %), devant Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur (13 %) et l'Occitanie (11 %). Enfin six régions enregistrent des recettes de billetterie équivalentes : Pays de la Loire, Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes, Île-de-France (12 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie (11 %).

Parmi l'ensemble des festivals recensés, les festivals de musique sont ceux qui accueillent le plus de spectateurs (7,4 millions de billets, soit près de 70 % du public) et génèrent le plus de recettes

Tableau 7 – Représentations, billetterie et recettes des festivals en 2024 selon le domaine esthétique

Unités, milliers, milliers d'euros et %

	Représentations		Billetterie		Recettes TTC	
	(Unités)	(%)	(Nombre de billets en milliers)	(%)	(Milliers d'euros)	(%)
Danse	1 987	8	361	3	4 820	1
Danse contemporaine	1 589	6	244	2	2 813	1
Danses urbaines	206	1	53	1	646	0
Danses classique et baroque	12	0	12	0	401	0
Autres danses	180	1	53	1	960	0
Musique	10 357	39	7 389	67	267 169	72
Pop, rock, chanson	3 336	13	3 629	33	140 558	38
Jazz, blues, soul, funk et genres assimilés	2 276	9	792	7	21 805	6
Musique classique et contemporaine	2 109	8	460	4	9 054	2
Musique électronique	887	3	1 143	10	44 304	12
Musique du monde et traditionnelle	1 075	4	390	4	7 955	2
Rap, hip-hop et genres assimilés	388	2	886	8	37 761	10
Opéra et théâtre lyrique	183	1	78	1	5 553	2
Autres genres musicaux	103	0	12	0	181	0
Théâtre et arts associés	8 065	31	973	9	12 170	3
Théâtre, conte, mime	6 399	24	677	6	9 474	3
Cirque	871	3	205	2	2 156	1
Marionnettes	530	2	37	0	200	0
Arts de la rue	265	1	54	1	341	0
Autres	6 064	23	2 344	21	88 613	24
Humour, sketch, imitation	1 639	6	323	3	6 753	2
Comédie musicale, spectacle musical, théâtre musical	769	3	95	1	1 268	0
Cabaret, music-hall	74	0	15	0	254	0
Autre	3 582	14	1 911	17	80 339	22
Total général	26 473	100	11 067	100	372 773	100

Champ : ensemble des représentations ayant donné lieu à l'émission de billets (gratuits ou payants) en 2024.

Source : SIBIL, ASTP, CNM, traitements DEPS

(267 millions d'euros, soit 72 % des recettes des festivals) (tableau 7). Les représentations données dans le cadre de festivals rassemblent 418 spectateurs, moyenne qui varie de 70 spectateurs pour les festivals de marionnettes à 1 300 pour la musique électronique et 2 300 pour le rap, hip-hop (tableau 8). Les festivals de rap, hip-hop, de pop, rock, chanson et de musique électronique sont ceux qui génèrent les recettes moyennes par représentation les plus élevées, mais ce sont les festivals d'opéra et théâtre lyrique qui enregistrent les recettes par billet les plus élevées (71 euros) puis de rap, hip-hop (43 euros), musique électronique et pop, rock, chanson (39 euros contre une moyenne de 36 euros pour les festivals de musique et de 34 euros pour l'ensemble des festivals de spectacle vivant).

Tableau 8 – Billetterie et recettes moyennes par représentation des festivals en 2024 selon le domaine esthétique

Unités, % et euros

	Nombre de billets par représentation	Part de billets gratuits (en %)	Recettes moyennes (en euros)		
			par représentation	par billet	par billet payant
Danse	182	18	2 426	13	16
Danse contemporaine	153	19	1 771	12	14
Danses urbaines	256	20	3 136	12	15
Danses classique et baroque	971	7	33 421	34	37
Autres danses	293	17	5 331	18	22
Musique	713	12	25 796	36	41
Pop, rock, chanson	1 088	9	42 134	39	43
Jazz, blues, soul, funk et genres assimilés	348	14	9 581	28	32
Musique classique et contemporaine	218	21	4 293	20	25
Musique électronique	1 288	10	49 948	39	43
Musique du monde et traditionnelle	362	16	7 400	20	24
Rap, hip-hop et genres assimilés	2 284	12	97 321	43	48
Opéra et théâtre lyrique	424	16	30 342	71	85
Autres genres musicaux	112	21	1 756	16	20
Théâtre et arts associés	121	17	1 509	13	15
Théâtre, conte, mime	106	16	1 480	14	17
Cirque	236	15	2 475	10	12
Marionnettes	70	23	377	5	7
Arts de la rue	202	31	1 287	6	9
Autre spectacle vivant	387	15	14 613	38	45
Humour, sketch, imitation	197	14	4 120	21	24
Comédie musicale, spectacle musical, théâtre musical	124	13	1 649	13	15
Cabaret, music-hall	199	13	3 430	17	20
Autre	534	16	22 428	42	50
Total général	418	13	14 081	34	39

Champ : ensemble des représentations données dans le cadre d'un festival et ayant donné lieu à l'émission de billets (gratuits ou payants) en 2024.

Source : SIBIL, ASTP, CNM, traitements DEPS

SIBIL (Système d'information billetterie)

Le dispositif SIBIL (Système d'information billetterie) a été conçu en 2018 par la Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture afin de faciliter la transmission des données de billetterie des entrepreneurs de spectacle vivant, encadrée par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP).

À la fin de chaque trimestre civil, avant le dixième jour du mois suivant, les données relatives aux représentations du trimestre écoulé doivent être transmises dans SIBIL par les entrepreneurs de spectacle vivant responsables de la billetterie. Les données sont recueillies par le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) du ministère de la Culture, qui en assure le traitement, dans le respect du secret statistique et des autres secrets prévus par la loi, garantissant leur anonymat et leur confidentialité.

Le dispositif SIBIL a été déployé en plusieurs vagues selon un calendrier initial ambitieux, l'obligation d'inscription et de déclaration concernant dès le 1^{er} juillet 2018 les établissements publics nationaux (EPN), les labels et les appellations du ministère de la Culture, puis à partir du 1^{er} octobre 2019, les redevables de la taxe sur les spectacles auprès du Centre national de la musique (CNM) ou de l'Association pour le Soutien du théâtre privé (ASTP), et enfin, à partir du 1^{er} avril 2020, l'ensemble des entrepreneurs de spectacle vivant responsables de billetterie.

Méthodes

Exploiter les données issues du dispositif SIBIL pour produire des résultats statistiques fiables sur la billetterie du spectacle vivant impose de relever plusieurs défis méthodologiques.

Le défi méthodologique principal tient à l'absence de référentiels communs sur les entrepreneurs, les lieux de diffusion et les spectacles. Une multitude d'acteurs culturels (établissements culturels, organismes de gestion collective, syndicats de professionnels, etc.) produisent des résultats sur leur champ d'intervention respectif, mais il n'existe pas de source unifiée produisant des données de référence sur l'ensemble du secteur, un manque que le dispositif SIBIL vise précisément à combler pour les données de billetterie. Or, en l'absence d'une source unifiée de données permettant de définir *ex ante* le champ des entrepreneurs de spectacle vivant et la liste des spectacles à déclarer dans SIBIL, il reste difficile d'apprécier la complétude du dispositif au fil de sa montée en charge et de mettre en place des relances ciblées.

Un autre défi méthodologique tient à l'extrême diversité du secteur du spectacle vivant et à son hétérogénéité, ce qui contribue par ailleurs à la difficulté à s'appuyer sur des référentiels communs. La concertation entre le ministère de la Culture et les éditeurs de billetterie dès l'origine du projet a permis de proposer différents canaux pour faciliter la transmission des données et développer leur automatisation.

Face à ces défis et pour fiabiliser les indicateurs produits à partir de SIBIL, un partenariat a été reconduit avec le Centre national de la musique (CNM) et l'Association de soutien pour le théâtre privé (ASTP), afin que le DEPS puisse mobiliser – uniquement

à des fins d'observation statistique et dans le respect du secret statistique – les données détaillées sur les spectacles redevables des taxes dont le CNM et l'ASTP assurent la collecte. Le CNM collecte une taxe sur les spectacles de variétés et les concerts de musiques actuelles, pour soutenir le secteur. Parmi les structures redevables, on trouve des organisateurs de spectacles privés comme publics, responsables d'une billetterie tout au long de l'année ou de manière ponctuelle. Le champ est surtout musical, mais le CNM partage également avec l'ASTP la collecte de la taxe pour les spectacles d'humour, comédies et théâtre musicaux selon le lieu de la représentation. De son côté, l'ASTP collecte depuis 2004 la taxe sur les spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique dans l'objectif de soutenir la création et la diffusion théâtrale dans le champ privé. Pour un spectacle donné, seule l'une de ces deux taxes est payée, selon, principalement, la nature et le genre du spectacle.

Toutefois, la réconciliation de différentes sources statistiques pose à son tour de nombreux défis méthodologiques. Faute de pouvoir comparer les trois sources entre elles en ce qui concerne les spectacles et les représentations, une comparaison a été effectuée sur le nombre de représentations et les recettes de billetterie déclarés, par déclarant, dans chacune des sources. Les déclarants ont été identifiés par leur numéro Siret ou par le nom tel qu'enregistré lors de leur déclaration lorsque le Siret était manquant ou erroné. L'ensemble des données 2024 porte au total sur 5 519 déclarants : 3 100 d'entre eux ont transmis au moins une déclaration *via* SIBIL – dont 1 929 ont effectué aussi des déclarations auprès du CNM et/ou de l'ASTP –, 2 004 ont été identifiés uniquement dans les données du CNM, 248 dans les données de l'ASTP et 167 à la fois dans les données du CNM et de l'ASTP (tableau A). Pour les déclarants identifiés à la fois dans SIBIL et dans les données du CNM et de l'ASTP, la source SIBIL a été systématiquement privilégiée sauf pour ceux dont le nombre de représentations et les recettes de billetterie déclarés dans les sources CNM ou ASTP était supérieur de 10 % à celui déclaré dans SIBIL. Sur les 229 000 représentations déclarées en 2024, 71 % sont issues de la source SIBIL (tableau B). Pour cumuler les montants de recettes déclarées toutes taxes comprises dans SIBIL et hors taxes auprès de l'ASTP et du CNM, le taux réduit de 5,5 % a été appliqué – taux en vigueur pour la plupart des événements culturels, bien qu'un taux super-réduit de 2,1 % puisse dans certains cas s'appliquer.

Malgré ce travail de réconciliation des sources, de détection des doublons et d'harmonisation des concepts, il n'est pas exclu que certaines erreurs persistent, du fait de non-réponses, de réponses partielles ou d'erreurs de saisie. Ces enjeux de réconciliation expliquent que certains chiffres produits dans cette étude puissent différer de ceux publiés en 2024 par le CNM dans sa publication sur la diffusion de spectacles de musiques actuelles et de variétés¹ ou par l'ASTP dans son rapport annuel d'activité. Le retraitement des données 2023 et leur comparaison avec les données 2024 ont conduit à une révision des données 2023 précédemment publiées (tableau C). Les résultats produits dans cette étude feront à leur tour l'objet de révisions. Ils constituent de ce fait le troisième point d'une série statistique dont la robustesse et la qualité augmenteront au fil du temps, à mesure que les données collectées permettront de mieux appréhender le champ des déclarants et de systématiser les comparaisons et les détections d'erreur ou d'incomplétude.

1. CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE, « La diffusion live en 2024. Spectacles de musiques actuelles et de variétés », juillet 2025.

Tableau A – Nombre de déclarants par source en 2022, 2023 et 2024

Unités

Source de données	2022	2023	2024
Uniquement ASTP	506	407	248
Uniquement CNM	1 796	2 208	2 004
ASTP et CNM	228	194	167
Présents dans SIBIL (total)	2 526	2 798	3 100
<i>dont uniquement SIBIL</i>	861	930	1 171
<i>SIBIL et ASTP</i>	236	226	207
<i>SIBIL et CNM</i>	997	1 179	1 266
<i>SIBIL, ASTP et CNM</i>	432	463	456
Ensemble du champ	5 056	5 607	5 519

Champ : déclarants identifiés dans au moins l'une des trois sources SIBIL, CNM et ASTP.
 Note : en 2024, à la date de réalisation de cette étude, 1 171 déclarants ont été identifiés uniquement dans la source SIBIL (contre 930 en 2023) et 456 ont été identifiés à la fois dans les sources SIBIL, CNM et ASTP. La source SIBIL (qui couvre le champ esthétique le plus large) a été systématiquement privilégiée. Les données CNM et ASTP présentées dans ce tableau ne reflètent nullement la totalité des champs CNM et ASTP, mais uniquement les données des déclarants non identifiés dans SIBIL, mobilisées dans cette étude pour compléter le champ d'observation.
 Parmi les 5 519 déclarants identifiés en 2024, 1 133 déclarants n'ont pas fait de déclaration en 2023 (21 % des déclarants 2024). Ces déclarants « entrants » ont déclaré environ 10 600 représentations en 2024.
 Parmi les 5 607 déclarants identifiés en 2023, 1 221 déclarants n'ont rien déclaré en 2024 (22 % des déclarants 2023). Ces déclarants « sortants » ont déclaré environ 12 200 représentations en 2023.

Source : SIBIL, ASTP, CNM, traitements DEPS

Tableau B – Origine des données 2022 et 2023 par source statistique (SIBIL ou CNM ou ASTP)

Unités, millions et millions d'euros

	2022			2023			2024		
	Nombre de représentations (en milliers)	Billetterie (nombre de billets en millions)	Recettes TTC (en millions d'€)	Nombre de représentations (en milliers)	Billetterie (nombre de billets en millions)	Recettes TTC (en millions d'€)	Nombre de représentations (en milliers)	Billetterie (nombre de billets en millions)	Recettes TTC (en millions d'€)
ASTP	29	3	98	24	3	103	21	3	97
CNM	31	14	496	45	16	622	46	18	837
SIBIL	146	38	1 178	158	43	1 412	163	45	1 437
Total	206	55	1 772	228	63	2 137	229	65	2 371
<i>Part SIBIL (%)</i>	<i>71</i>	<i>68</i>	<i>66</i>	<i>69</i>	<i>68</i>	<i>66</i>	<i>71</i>	<i>68</i>	<i>61</i>

Champ : ensemble des représentations déclarées dans SIBIL ou auprès de l'ASTP et du CNM, ayant donné lieu à l'émission de billets (gratuits ou payants) en 2022, 2023 et 2024.
 Note : les données ASTP et CNM présentées dans ce tableau ne reflètent nullement la totalité des champs ASTP et CNM, mais uniquement les données des déclarants non identifiés dans SIBIL ou pour lesquels la source CNM/ASTP a été privilégiée pour compléter le champ d'observation. Au total en 2024, les données mobilisées dans l'étude issues de SIBIL représentent 71 % des représentations, 68 % de la billetterie et 61 % des recettes.

Source : SIBIL, ASTP, CNM, traitements DEPS

Tableau C – Révision des données 2023

Unités, millions, millions d'euros et %

	Représentations		Billetterie		Recettes TTC	
	(Unités)	(%)	(Nombre de billets en millions)	(%)	(Millions d'euros)	(%)
Danse	9 171	4	3	5	77	4
<i>Écart avec l'estimation initiale</i>	339		0		5	
Danse contemporaine	6 734	3	2	3	35	2
Danses urbaines	812	0	0	0	4	0
Danses classique et baroque	442	0	0	1	26	1
Autres danses	1 183	1	0	1	11	1
Musique	56 188	25	30	48	1 170	55
<i>Écart avec l'estimation initiale</i>	11 160		0		-18	
Pop, rock, chanson	21 706	10	15	23	727	34
Jazz, blues, soul, funk et genres assimilés	10 990	5	2	4	54	3
Musique classique et contemporaine	6 718	3	3	5	73	3
Musique électronique	7 093	3	5	7	99	5
Musique du monde et traditionnelle	4 984	2	1	2	25	1
Rap, hip-hop et genres assimilés	2 892	1	3	5	119	6
Opéra et théâtre lyrique	1 384	1	1	2	68	3
Autres genres musicaux	421	0	0	0	5	0
Théâtre	108 935	48	16	25	324	15
<i>Écart avec l'estimation initiale</i>	9 694		1		7	
Théâtre, conte, mime	98 842	43	14	22	280	13
Cirque	5 403	2	2	3	41	2
Marionnettes	4 014	2	0	1	2	0
Arts de la rue	676	0	0	0	0	0
Autre	53 287	23	14	23	567	27
<i>Écart avec l'estimation initiale</i>	1 654		1		52	
Humour, sketch, imitation	25 500	11	5	8	148	7
Comédie musicale, spectacle musical, théâtre musical	8 851	4	3	5	148	7
Cabaret, music-hall	7 924	4	2	3	138	6
Autre	11 012	5	4	6	133	6
Total général	227 581	100	63	100	2 137	100
<i>Écart avec l'estimation initiale</i>	22 847		1		45	

Champ : ensemble des représentations déclarées dans SIBIL ou auprès de l'ASTP et du CNM, ayant donné lieu à l'émission de billets (gratuits ou payants) en 2023.

Source : SIBIL, ASTP, CNM, traitements DEPS

À lire aussi



24 pages, juillet 2024
ISBN 978-2-11-141051-0
Téléchargeable sur le site :
<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications>
et sur www.cairn.info

CULTURE CHIFFRES 2024-4

Le poids économique direct de la culture en 2022

Nicolas Pietrzyk

En 2022, le poids économique direct de la culture, c'est-à-dire la valeur ajoutée de l'ensemble des branches culturelles, s'établit à 47,1 milliards d'euros, soit 2,0 % de l'ensemble de l'économie, contre 2,1 % en 2021.

2022 est une année de reprise d'activité plus marquée pour les branches culturelles après deux années de crise sanitaire. La valeur ajoutée des branches culturelles progresse en volume de 16,8 %, soit une hausse bien supérieure à celle de l'économie française dans son ensemble (+ 2,7 %). L'activité parvient ainsi à dépasser de 7,6 % son niveau de 2019. Cependant, l'évolution de la valeur ajoutée des branches culturelles mesurée en valeur ne progresse que de 0,3 %, soit un rythme beaucoup plus faible que celui de l'économie française (6,5 %).

La reprise d'activité est principalement portée en 2022 par les branches ayant le plus subi l'impact de la crise sanitaire, dont le spectacle vivant (+ 80 % en volume), la projection cinématographique (+ 62 %), le patrimoine (+ 50 %) et les arts visuels (+ 31 %). Les branches de la publicité et du livre connaissent quant à elles un recul (- 9 % et - 8 %).

En 2022, l'audiovisuel reste en tête s'agissant du poids économique, suivi par le spectacle vivant, la publicité et l'architecture. Au cours des vingt dernières années, le recul structurel de la branche de la presse est l'évolution la plus notable.



32 pages, juillet 2025
ISBN 978-2-11-179315-6
Téléchargeable sur le site :
[https://www.culture.gouv.fr/
Thematiques/Etudes-et-
statistiques/Publications](https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications)
et sur www.cairn.info

CULTURE ÉTUDES 2025-4

Baromètre des festivals 2024

Bérangère Dujardin, Edwige Millery

En 2024, des milliers de festivals ont enrichi le calendrier culturel avec une grande diversité de formes, de domaines et de durée. Des mégafestivals de musique rassemblant plus de 30 000 festivaliers à des événements plus modestes autour du livre et de la littérature, le paysage festivalier est multiple, varié et contrasté.

Le Baromètre des festivals du ministère de la Culture permet d'en saisir la diversité à travers plusieurs indicateurs : domaine de programmation, saisonnalité, ancienneté, durée du festival, jauge, dispositifs de programmation (en plein air ou en salle, sur un seul site, une ou plusieurs scènes, par exemple), résultat financier de l'édition 2024, enjeux et défis économiques et sociaux. En 2024, près de 2 000 festivals ont répondu à l'enquête barométrique, ce qui permet de dresser un portrait de cette activité essentielle à la vie culturelle en France.

Abstract

Performing arts ticket sales in 2024

A stable number of performances with an increase in ticketed sales

Theater, circus, music, dance and even musicals... the second most important cultural sector in terms of economic weight following the audiovisual sector, performing arts covers a wide variety of aesthetic fields. According to data reported to the Ministry of Culture's SIBIL (Système d'Information Billetterie [ticket sales information system]) system, supplemented by data from the Centre national de la musique [National Music Centre] (CNM) and the Association pour le soutien du théâtre privé [Association for the support of private theatre] (ASTP), almost 230,000 live performances were given in 2024, attracting 65 million spectators and generating ticket sales of €2.4 billion. Compared to 2023, the number of performances declared in the performing arts sector as a whole remained the same in 2024. The number of tickets (paid and free) rose by 4% and total ticket sales by 11%.

The diversity of performing arts means that there is great variety from one aesthetic field to another, but also within the same field, where the number of performances, the number of spectators and the takings per ticket and per performance vary. As a result, concerts draw almost half the audience and generate more than half the revenue from live performances. However, one in two performances is in theatre or associated arts, often in smaller venues.

The Île-de-France region accounts for 47% of all performances and 58% of performances declared by commercial companies. The regional distribution of programming by the other declarants (national public establishments, structures awarded a label or appellation by the Ministry of Culture, other associations and public bodies), which account for one in two performances, is more balanced between the regions, as is the range of festivals on offer.

Directrice de la publication : Amandine Schreiber,
cheffe du Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation
Responsable de la publication : Laura Breidt

Date de publication : juillet 2025

Retrouvez l'ensemble des publications du DEPS :
<https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation>
https://www.cairn.info/editeur.php?ID_EDITEUR=DEPS

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ses collections de synthèse, nous vous proposons de vous informer régulièrement des parutions par message électronique.
Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse
contact.deps@culture.gouv.fr

Théâtre, cirque, musique, danse ou encore comédies musicales... le spectacle vivant, deuxième secteur culturel en matière de poids économique après l'audiovisuel, couvre une large variété de domaines esthétiques. D'après les données déclarées auprès du dispositif du ministère de la Culture SIBIL (Système d'information billetterie) et enrichies de celles du Centre national de la musique (CNM) et de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), près de 230 000 représentations de spectacle vivant ont été données en 2024, qui ont rassemblé 65 millions de spectateurs et généré une recette de billetterie de 2,4 milliards d'euros.

Par rapport à 2023, le nombre de représentations déclarées sur l'ensemble du champ du spectacle vivant est stable en 2024. Le nombre de billets (gratuits ou payants) progresse de 4 % et la recette totale de billetterie de 11 %.

L'Île-de-France concentre 47 % de l'offre de spectacles et 58 % de l'offre déclarée par des sociétés commerciales. La répartition régionale de la programmation des autres déclarants (établissements publics nationaux, structures auxquelles le ministère de la Culture a délivré un label ou une appellation, autres associations et organismes publics), dont relève une représentation sur deux, est plus équilibrée entre les régions, de même que l'offre de festivals.

Téléchargeable sur le site :
www.culture.gouv.fr/espace-documentation
et sur
www.cairn.info

ISBN : 978-2-11-179314-9

